

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 FÉVRIER 2018

Convocation en date du 15 février 2018

**Présents** : M DUCLERCQ, M, GELON, Mmes ESCUDÉ, EBROUSSARD, LECERVOISIER, MM ZOZIME, BOULILA, HUFSCHMIDT, CHARTON, GODINEAU-MANIEZ, SCHORNO, FORGERON, Mmes POUYER, VANPOUILLE, LAGUEYTE,

**Ont donné pouvoir** : Monsieur LECOMPTE à Monsieur DUCLERCQ  
Madame SANTALO à Madame MORVAN

**Absentes** : Mesdames SILLY, VENIN

Secrétaire de séance : Madame LECERVOISIER

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 NOVEMBRE 2017**

A l'unanimité, le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 14 novembre 2017 est adopté.

**DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATON DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est informé de la signature d'un contrat de location de six ans pour le logement communal situé 6ter Rue du Chef de Ville.

**SE 60 – ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE L' ELECTRICITE**

Afin de bénéficier d'une réduction du tarif de l'électricité tant en matière d'éclairage public que dans l'éclairage des bâtiments communaux, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au groupement d'achat de l'électricité.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

A la majorité (abstention de Monsieur BOULILA), le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes THELLOISE rendue nécessaire par la fusion des Communautés de Communes Plateau du Thelle-Ruraloise dont les compétences optionnelles étaient différentes. Ainsi, la compétence « enfance » gérée avant la fusion par la Communauté de Communes Ruraloise est rendue aux communes qui l'avaient transférée. Aux compétences déjà prises en charge (environnement, gestion des déchets, voirie d'intérêt communautaire, le Très Haut Débit), Thelloise est dotée d'une nouvelle compétence obligatoire : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) qui va générer la levée d'une nouvelle taxe sur l'ensemble des foyers.

**EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise, le temps des travaux, au profit du Département de l'Oise, la cession à l'euro symbolique du terrain nécessaire à l'implantation, derrière les buts de football côté chemin rural, de l'équipement sportif de proximité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**MARCHE A BONS DE COMMANDE -TRAVAUX DE VOIRIE**

A l'unanimité, suite à l'avis prononcé par la Commission d'Appel d'Offres, le conseil municipal autorise la signature du marché à bons de commande concernant les travaux de voirie au profit de l'entreprise COLAS.

**ETUDE TOPOGRAPHIQUE – NOUVELLE MAIRIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature des pièces se rapportant au marché relatif à l'étude topographique de la future mairie confié au cabinet A3D pour un montant de 1 650 euros après la consultation lancée le 29 septembre 2017.

**DEMANDES DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet relatif à la construction d'un accueil de loisirs dont les travaux sont estimés à 1 815 830 € hors taxes et sollicite le financement du Conseil Départemental de l'Oise, du Conseil Régional et de la Caisse d'Allocations Familiales pour ce projet.

## **ADHESION AU CPIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement moyennant une cotisation annuelle de 50 euros.

## **REGIME INDEMNITAIRE TENANT EN COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS ENGAGEMENT EXPERTISE PROFESSIONNELLE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal modifie le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, engagement expertise professionnelle du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux en portant, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, le plafond de l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise de 800 à 1 200 euros.

## **SUPPRESSION DE LA REGIE BIBLIOTHEQUE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal supprime la régie de la bibliothèque et ce, afin de faciliter l'accès de la médiathèque à tous.

## **INDEMNISATIONS DE DEUX SINISTRES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les indemnités de 1 617.84 euros (reste à obtenir 179.76€ après obtention du recours) pour un candélabre endommagé par un camion Rue du Beauregard et 884.20€ pour la remise en état du portail du stade endommagé par un véhicule.

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'accueil de loisirs sera ouvert la deuxième semaine des vacances d'hiver.

Gaz de France a été contacté pour que soit réalisée l'enquête sur la desserte en gaz de la Croix Madelon.

A MESNIL-EN-THELLE le 28 février 2018

Le Maire

Alain DUCLERCQ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2018

Convocation en date du 12 avril 2018

**Présents** : M DUCLERCQ, MM LECOMPTE, GELON, Mmes ESCUDÉ, LECERVOISIER, MM, BOULILA, , CHARTON, , SCHORNO, FORGERON, Mmes, VANPOUILLE, LAGUEYTE, VENIN

**Ont donné pouvoir** : Monsieur ZOZIME à Madame LECERVOISIER  
 Madame SANTALO à Madame MORVAN  
 Monsieur HUFSCHEMIDT à Madame LAGUEYTE  
 Madame POUYER à Monsieur FORGERON  
 Monsieur GODINEAU-MANIEZ à Monsieur GELON

**Absentes** : Mesdames SILLY, EBROUSSARD

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHARTON

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2018**

A la majorité (abstention de Madame POUYER), le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 22 février 2018 est adopté.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à la suppression des emplois aidés (emplois d'avenir, contrats uniques d'insertion) et à la modification des rythmes scolaires, et à l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'adjoint du patrimoine au 1<sup>er</sup> septembre prochain, à la majorité (abstention de Madame POUYER, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

		Postes budgétaires	Dont temps non complet	Effectifs pourvus au 01/05/2018	Effectifs non pourvus au 01/05/2018
	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
	<i>Cadre d'emplois des Attachés</i>				
A	Attaché principal	1		1	0
	<i>Cadre d'emplois des Adjoints administratifs</i>				
C	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		1	1
C	Adjoint administratif territorial (15h1/2/semaine)	1	1	1	0
	<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
B	<i>Cadre d'emplois des Techniciens</i>				
	Technicien territorial	1			1
C	<i>Cadre d'emplois des Agents de maîtrise</i>				
C	Agent de maîtrise principal	1		1	0
C	<i>Cadre d'emplois des Adjoints Techniques</i>				
C	Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1	0
C	Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8		6	2
C	Adjoint technique territorial	5		3	2
	<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
C	<i>Cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine</i>				
C	Adjoint territorial du patrimoine (30h/semaine).	1	1	1	0
C	Adjoint territorial du patrimoine (35h/semaine) Au 01/09/2018	1		1	0
	<b>FILIERE ANIMATION</b>				
C	<i>Cadre d'emplois des Adjoints d'animation</i>				
C	Adjoint territorial d'animation	3		2	1
C	Animateurs saisonniers	2		0	2
	<b>EMPLOIS AIDES</b>				
	Parcours emploi compétence	2	1	2	0
	Agents contractuels pour emplois non permanents (besoins liés à un accroissement temporaire d'activité)	2	0	0	2

## **DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le financement au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour la construction de cette structure dont le montant des travaux estimés à 1 815 830 € hors taxes.

Madame Cristel EBROUSSARD, Adjointe, prend place et se joint à l'assemblée.

## **DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la construction de cette structure dont le montant des travaux estimés à 1 815 830 € hors taxes.

## **ADOPTION DU REGLEMENT FIXANT LES MODALITES D'ACCES A LA MEDIATHEQUE CLAUDE DESPRES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement fixant les modalités d'accès à la médiathèque.

## **INSTAURATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LA BROCANTE ANNUELLE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement applicable aux exposants s'inscrivant à la brocante, rappelle les tarifs des redevances d'occupation du domaine public : pour les particuliers : 4 euros le mètre linéaire avec un minimum de deux mètres, un forfait de 5 mètres pour 15 euros et pour les professionnels : 4 € le mètre, avec un minimum de 5 mètres et instaure une caution de 20 euros, pour les professionnels et les particuliers, en garantie de la remise en état de l'emplacement occupé (reprise des invendus et retrait des déchets par les exposants)

## **AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'OISE POUR LE PRET DE MATERIEL AUDIOVISUEL, CONSOLES DE JEUX VIDEO ET JEUX VIDEO**

A la majorité (abstention de Monsieur FORGERON), le Conseil Municipal autorise la signature d'un avenant à la convention de partenariat relative à l'affiliation de la bibliothèque communale au réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise établie le 17 septembre 2013 afin de prendre en compte le prêt de matériel audiovisuel, consoles de jeux vidéo et jeux vidéo pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction après constatation du respect des clauses édictées par la Médiathèque Départementale de l'Oise.

## **VENTE D'UN VEHICULE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession du tracteur de marque Massey Ferguson acquis par la commune en 1978 qui n'est plus en état de circuler au profit de Monsieur SEDIRI domicilié à VILLERS SUR TRIE 8, route de Flavacourt au prix de 1 000 euros.

## **MISE A DISPOSITION DE BIENS AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PLATEAU DU THELLE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer, au nom de la Commune le procès-verbal de mise à disposition de biens liés à la gestion de l'eau potable, compétence maintenant gérée par le Syndicat d'alimentation en Eau Potable du Plateau du Thelle qui apparaissent encore dans l'inventaire de la Commune.

## **MISE A DISPOSITION DE BIENS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer, au nom de la Commune le procès-verbal de mise à disposition de biens liés à la gestion de l'assainissement, compétence maintenant gérée par la Communauté de Communes Thelloise qui apparaissent encore dans l'inventaire de la Commune

## **CONVENTION RELATIVE A LA RETROCESSION DES VOIRIES, RESEAUX ET ESPACES COMMUNS ENTRE LA COMMUNE ET LA SARL DES BASSES COUTURES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au transfert des voiries, réseaux et espaces communs dans le domaine public après vérification de la conformité des travaux qui seront réalisés par la SARL les Basses Coutures dans le cadre du permis d'aménager n° 060 398 13 B 0001.

## **AVIS SUR LA REVISION DU CLASSEMENT SONORE DU RESEAU FERRE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la révision du classement sonore du réseau ferroviaire étant donné qu'à ce jour, aucune habitation de la commune n'est impactée par le passage des trains.

## **SAISINE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE POSTALE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire, d'engager les démarches permettant le maintien d'une ouverture régulière du bureau de poste de la commune auprès de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale et ce, afin d'éviter la fermeture annoncée pendant trois semaines du 6 au 25 août 2018, qui pénalise aussi bien les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion que les entreprises.

## **MOTION POUR L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE SUR LES FERMETURES DE CLASSE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'adresser via le Conseil Départemental de l'Oise, une motion interpellant le Ministre de l'Education Nationale sur les fermetures de classes annoncées et demandant l'instauration d'un moratoire.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Sous la présidence de Madame Cristel EBROUSSARD, Adjointe, à la majorité (abstention de Madame POUYER), le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. DUCLERCQ, Maire,

➤ 1°), lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Opérations de l'exercice		
Dépenses	1 415 571.92	1 859 459.12
Recettes	2 061 784.19	1 865 361.04
Résultat de l'exercice		
Excédent	646 212.27	5 901.92
Déficit		
Excédent reporté N-1	737 868.43	
Déficit reporté N-1		456 722.29
Recettes totales (avec résultat N-1)	2 707 996.46	1 865 361.04
Dépenses totales (avec résultat N-1)	1 415 571.92	2 316 181.41
Résultat de clôture	2 162 868.43	- 450 820.37
Restes à réaliser		
Dépenses		406 250
Recettes		142 150

## **COMPTE DE GESTION 2017**

A la majorité (abstention de Madame POUYER), le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

A la majorité (abstention de Madame POUYER), le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de 2017 soit **1 384 080.70 euros** comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068)	715 000.00 €
Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	669 080.70 €

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

A la majorité (abstention de Madame POUYER), le Conseil Municipal vote les taux d'impositions directs suivants :

▶ Taxe d'habitation	19,80%
▶ Foncier Bâti	28,29%
▶ Foncier Non Bâti	71,58%

## **SUBVENTIONS ACCORDEES AU TITRE DE 2018**

Lors du vote du budget primitif 2018, Monsieur le Maire indique que le chapitre relatif à l'attribution de subventions aux associations va être soumis au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes pour 2018 :

Secours populaire	750
ARAC	150

Potager Mesnilois	200
Coopérative scolaire	450
C.O.S.	2 800
Anciens Prisonniers de Guerre	150
Restaurants du coeur	1000
CLEC	500
APED L'ESPOIR	600
Abeille Club	500
123 soleil	500
Les Joyeux Godillots	200
V.T.T. Mesnilois	750

A la majorité (abstentions de Mesdames POUYER, VANPOUILLE et Monsieur SCHORNO)

Ecole de Musique	1 500
------------------	-------

A la majorité (abstentions de Madame POUYER et Monsieur GELON)

Temps Libre	1 500
-------------	-------

A la majorité (abstention de Mesdames POUYER, VENIN, Messieurs GELON et FORGERON)

Etincelles	600
------------	-----

A la majorité (abstention de Madame VENIN)

C.S.M.M.	8 500
----------	-------

Monsieur le Maire indique que, suite à la réception du compte-rendu de l'Assemblée Générale d'Etincelles, le Conseil Municipal sera invité à examiner le versement d'un complément de subvention lors de la prochaine réunion.

### **BUDGET PRIMITIF 2018**

A la majorité (Abstention de Madame POUYER), le Conseil Municipal vote, par chapitre en section de fonctionnement et avec les chapitres « opérations d'équipement » en section d'investissement, le budget primitif suivant :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	2 678 589.70	3 311 912.37
Recettes	2 678 589.7	3 311 912.37

A MESNIL-EN-THELLE le 24 avril 2018

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint

Patrick LECOMPTE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Convocation en date du 21 juin 2018

**Présents** : M DUCLERCQ, MM LECOMPTE, GELON, Mmes MORVAN, LECERVOISIER, MM ZOZIME, BOULILA, CHARTON, , SCHORNO, FORGERON, Mmes, VANPOUILLE, LAGUEYTE, SANTALO

**Ont donné pouvoir** : Monsieur GODINEAU-MANIEZ à Madame MORVAN  
Monsieur HUFSCHMIDT à Monsieur SCHORNO  
Madame POUYER à Monsieur FORGERON  
Madame VENIN à Monsieur GELON

**Absentes** : Mesdames SILLY, EBROUSSARD

**Secrétaire de séance** : Madame MORVAN

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 AVRIL 2018**

Madame MORVAN fait remarquer que dans les présents elle est dénommée Madame ESCUDE tandis qu'elle détient un pouvoir au nom de Madame MORVAN. A l'unanimité, le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 17 avril 2018 est adopté.

### **PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SNCF**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la SNCF, dans le cadre d'un projet urbain partenarial, la convention relative à l'aménagement de voirie dans la ZAC des Quatre Rainettes évalué entre 500 000 €-600 000 euros dont la prise en charge financière sera assumée par la SNCF.

### **CONVENTION AVEC LA VILLE DE CHAMBLY POUR LA PRESENCE DE LA POLICE MUNICIPALE SUR NOTRE COMMUNE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire de CHAMBLY, la convention relative à la mise à disposition des agents de la police municipale de cette ville dans notre commune sur des plages horaires convenues entre les deux parties sur la base financière d'une participation de 100 euros par an couvrant les coûts généraux, de la tarification du trajet entre les deux communes à 5 euros et d'un coût moyen horaire par policier municipal de 22.54€.

### **REGIE BROCANTE**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la création d'une régie de recettes concernant la brocante avec une encaisse maximum de 2 000 euros et l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor.

### **REGIE LOCATION DES SALLES**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la création d'une régie de recettes concernant les produits issus de la location des salles avec une encaisse maximum de 2 000 euros et l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor.

### **REGIE PHOTOCOPIES- TELECOPIES**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la création d'une régie de recettes concernant le produit des photocopies et télécopies avec une encaisse maximum de 70 euros et l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor.

### **ADOPTION DU PROJET EDUCATIF**

A l'unanimité, le projet éducatif définissant le sens des actions à entreprendre et fixant les objectifs en matière d'enfance dans le cadre de l'accueil de loisirs est adopté.

### **ADOPTION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

A la majorité (abstentions de Mesdames MORVAN, POUYER, SANTALO), le règlement régissant la gestion du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs est adopté.

## ETUDES SURVEILLEES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la poursuite du service « études surveillées » si au moins deux enseignants sont volontaires pour l'assurer.

## CONVENTION AVEC CHAMBLY POUR LA PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire de Chambly, la convention relative à la participation des enfants de notre commune aux centres de loisirs organisés par Chambly lorsque le centre de notre commune est fermé, moyennant le paiement d'une participation de 50.85 euros par jour et par enfant. Cette convention est établie pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 avec une prise en charge maximum de dix jours de participation par enfant, pour le mois d'août.

## DM1/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

6574 – Subventions aux associations (complément Etincelles) 400 €

Vote contre de Madame LECERVOISIER, Abstentions de Madame POUYER, Messieurs GELON et FORGERON

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7381 – Péréquation taxes additionnelles droits enregistrement 36 200 €

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

1323-110- Subvention départementale (arrêt de car) : 10 500 €

1323-125 – Subvention départementale (feux tricolores) : 20 000 e

Les recettes de fonctionnement et d'investissement font l'objet d'un vote à l'unanimité.

## DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA VIDEOSURVEILLANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des seize caméras de vidéosurveillance chiffré à 12105 euros hors taxes

## DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT POUR LA VIDEOSURVEILLANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat pour le remplacement des seize caméras de vidéosurveillance chiffré à 12105 euros hors taxes

A MESNIL-EN-THELLE le 3 juillet 2018

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint

Patrick LECOMPTE